Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - Tél. : 01 40 52 85 80 - Fax : 01 40 52 85 79 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr

Toujours en résistance :

Les Aides à Domicile ne lâchent rien !

PRESTO 91

Introduction

Le 18 septembre 2012, nous avons tenu à Paris, à l'initiative de la Fédération Nationale une conférence des délégués de l'Aide à Domicile. Nous y avons invité la CFTC et la CGT, toutes les deux opposées à la nouvelle Convention Collective de Branche.

Nous avons pris cette initiative face à l'urgence de la situation d'un secteur social à but non lucratif où les salariés sont laissés pour compte.

Nous l'avons fait afin de coordonner les résistances et d'imposer une réponse aux besoins de reconquête de leurs droits par les salariés. Ils se sont exprimés dans de nombreux mouvements de grèves partout en France.

Dans ce mouvement inédit et massif de défense de leurs droits à travailler dignement, les salariés de l'Aide à Domicile répètent qu'ils aiment leur métier, mais qu'ils ne peuvent pas l'exercer à n'importe quel prix. C'est pourquoi ils réclament les moyens financiers pour exercer correctement leur métier et LE SALAIRE à hauteur des contraintes professionnelles. Ils expriment aussi le refus de la mise en place d'une Convention Collective Unique de Branche qui a abouti à réduire leurs droits donc à détériorer leurs conditions de travail. Ils s'opposent au plan social en cours qui a mis au chômage plus de 30000 salariés en raison du manque de financement de ce secteur et de la concurrence déloyale du secteur marchand lucratif.

Les interventions d'une grande partie des 50 délégués réunis à Paris le 18 septembre, que vous retrouverez dans ce document témoignent de la volonté de résistance et de reconquête de leurs droits que les salariés portent et que nous portons avec eux, comme l'a rappelé avec force notre XVIème congrès fédéral.

Ce nouveau Presto en défense de l'Aide à Domicile, après le nº 84 réalisé en 2011, tente de rendre compte du mieux possible, de ce moment fort de notre vie fédérale et de ce combat toujours en cours.

Alors me direz-vous pourquoi ce presto nº 91 paraît aussi tardivement ?
Vous constaterez tout d'abord que le temps syndical n'est pas le temps politique.
Dès le 25 septembre 2012 et conformément au mandat que les camarades nous avaient confié, nous avons écrit à Madame Marisol TOURAINE, Ministre de la Santé, pour lui demander audience.

Elle nous a fait répondre, le 24 octobre, qu'elle transmettait notre demande à Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des personnes âgées, qui elle-même nous a fait savoir, le 7 décembre 2012, que nous pouvions enfin prendre rendez-vous. Nous avons pu finalement obtenir rendez-vous pour notre délégation, le 9 janvier 2013, après avoir été invité à téléphoner, le 24 décembre 2012, du fait de l'absence de l'un des conseillers du cabinet de la ministre. La confédération est intervenue à notre demande et à plusieurs reprises pour trouver une solution à l'absence de réponse à notre courrier qui heureusement avait été lu à chaque fois "avec attention" par nos deux ministres.

Nous nous retiendrons d'en dire davantage sur le décalage entre les formules de politesse et l'absence réelle de réponse face à l'urgence que nous relations dans notre courrier initial.

Mais nous ne manquerons pas de faire un parallèle avec la CCNT51 et le fait que l'intersyndicale CFTC, CGT et FO, malgré plusieurs demandes, n'a jamais été reçue par Madame Marisol TOURAINE qui a décidé au final d'agréer la recommandation patronale FEHAP au mépris de la loi du 11 février 1950[1] , contrairement à tout ce qu'elle avait pu annoncer publiquement.

Le 9 janvier dernier, les représentants du ministre nous ont reçus et se sont excusés de ce « décalage horaire » avec notre demande initiale, ce qui est la moindre des choses.

Mais vous constaterez en lisant le compte rendu de notre rencontre que nous n'avons pas été entendus et qu'au contraire un dialogue de sourds semble s'installer.

À cette occasion nous n'avons pas manqué de pointer le gouffre qui s'agrandit entre les annonces faites par une ministre qui parle de créer 300 000 emplois dans l'aide à domicile et la réalité quotidienne que vivent les salariés qui ne voient toujours rien venir en leur faveur et qui ont vu même près de 30 000 de leurs collègues licenciés au nom de la concurrence « libre et non faussée ».

Cela est dû, et nous en sommes certains, au fait que ce gouvernement a choisi de gérer l'austérité en l'institutionnalisant depuis le vote des traités du **M**écanisme **E**uropéen de **S**tabilité (MES) et celui de **S**tabilité, **C**oordination et **G**ouvernance (TSCG).

Au final, on veut continuer de faire payer aux salariés cette crise dont ils ne sont pas responsables.

Dès lors, les revendications que nous portions le 18 septembre 2012 restent totalement d'actualité.

Elles sont claires :

- L'augmentation de la valeur du point et des salaires
- La prise en charge de tous les frais professionnels
- Le paiement de tous les temps de travail et de réelles contreparties à toutes les contraintes liées à l'organisation du travail
- Le financement des interventions à hauteur des besoins et l'arrêt de tous les licenciements.

C'est pourquoi nous invitons d'ores et déjà tous nos militants à participer activement au rassemblement national confédéral du 24 janvier 2013, CONTRE L'AUSTERITE.

C'est une nouvelle étape pour préparer les conditions de la grève dans l'unité pour obtenir satisfaction, puisque force est de constater que dans le secteur de l'aide à domicile, mais comme partout ailleurs, nous ne sommes toujours pas entendus.
Car aujourd'hui, le temps des discussions est peut-être passé et il est temps de faire savoir que : "*Ah ! ça ira, ça ira, ça ira…*"

[1] Loi n°50-205 Titre 1er Chapitre IV " Bis" Section 1 Art.31a

INTERVENTIONS des DÉLÉGUÉS de la BAASSD

RÉUNIS EN JOURNÉE NATIONALE le 18 SEPTEMBRE 2012

Pascal CORBEX

Je voudrais tout d'abord saluer Gérard Sauty de la CFTC qui est avec nous aujourd'hui. C'est la deuxième fois que nous avons un représentant de la CFTC présent à une tribune dans les combats que nous menons en défense des conventions collectives et des secteurs. Bien sûr il interviendra tout à l'heure.
Je vais resituer un peu le contexte de l'initiative fédérale Force Ouvrière, qui a été rejointe par la CFTC et par la CGT, mais qui eux ne sont toujours pas arrivés.

Ce rassemblement militant c'est tout simplement l'expression concrète de l'intersyndicale opposée à la convention collective unique de branche telle qu'elle a été signée. Josette y reviendra et vous rapportera tout à l'heure des éléments puisqu'hier soir nous étions tous les deux en bilatérale avec les employeurs de la branche.

Le combat que nous menons dans l'aide à domicile est permanent et ancien.
Il rejoint les mouvements de grève qui n'ont pas cessé depuis des mois.
Nous étions, il y a plus d'un an maintenant, avec Josette et les camarades de l'aide à domicile en délégation au ministère pour rappeler les difficultés financières du secteur, les difficultés réelles des salariés en termes de salaires, en termes de droits.
Et nous y sommes allés pour demander des moyens pour le secteur à hauteur des besoins. Et force est de constater que rien n'a été réellement fait, à part la mise en place d'un fond d'urgence qui ne règle en rien les problèmes de fond auxquels sont confrontés les salariés.

Je crois qu'il faut comprendre que c'est une situation qui est voulue.
Notre secteur et le secteur de l'aide à domicile sont dans une situation où les lois de décentralisation sont venues donner des prérogatives aux départements. Le ministère et l'État poursuivent au fil du temps le désengagement financier. Dès lors, les financements n'arrivent plus. Ils arrivent d'autant moins qu'il faut aujourd'hui faire des économies sur l'ensemble du secteur social et médico-social et en particulier sur celui de l'aide à domicile. Les moyens financiers ne sont pas là parce qu'on nous explique qu'il faudrait réduire la dette de l'État et qu'à ce titre tous les secteurs à financement public ou parapublic sont concernés et devraient voir leur budget réduit pour accompagner ce processus.
Les effets on les connaît déjà. Dans le secteur de l'aide à domicile, c'est le niveau de la convention collective unique qui a été signée, avec les problématiques autour des minimums salariaux et du fait qu'aujourd'hui les salaires sont toujours en dessous du niveau du SMIC. On a un État qui fait la leçon en disant qu'il faut mettre les salaires conventionnels pour le secteur privé-marchand à hauteur du SMIC, mais qui pour son propre secteur à financement public ne règle rien et au contraire oppose des fins de non-recevoir à des avenants même minimalistes sur la question salariale. On en est là aujourd'hui.
Cela se fait dans un contexte bien particulier relatif à la mise en concurrence avec les services à la personne, la Révision Générale des Politiques Publiques et ses

conséquences financières en termes de transferts de compétences et la loi Hôpital Patient Santé Territoire. Cette dernière, même si elle ne concerne pas directement le secteur de l'aide à domicile, a créé les conditions de la mise en place des conventions d'objectifs et de moyens qui seraient demain le nirvana du financement du secteur de l'Aide à Domicile. On voit aujourd'hui que derrière cette situation, c'est un choix politique important qui va peut-être se concrétiser début octobre, et qui déciderait que la règle d'or s'appliquerait dans notre pays. La règle d'or économique et financière, d'économies budgétaires, c'est retourner à 3 % voire 0,5 % aujourd'hui du déficit public. C'est faire payer aux salariés la crise. C'est un élément qui a pesé dans la décision du ministère d'agréer la mise en place de la convention collective unique et qui par ailleurs accepte que les financements du secteur ne soient pas à la hauteur des besoins.
Bien évidemment, tout pèse sur les salariés, sur leur salaire et leurs conditions de travail.

Je voudrais, à ce titre là, rappeler quand même le contenu du rapport de l'IGAS de 2011 qui éclaire plus précisément ce qui est fait dans le secteur de l'aide à domicile.
Ce rapport fait le constat que *« Le poids prépondérant des frais de personnel limite sensiblement les marges de manœuvre des services de l'aide à domicile. »*
(…) « Dans un contexte d'augmentation des besoins des personnes âgées, des handicapés, de crise économique qui conduit à réduire les dépenses publiques et à contracter les dépenses des ménages » la mission IGAS *« confirme les difficultés financières auxquelles fait face le secteur. »* Et sur ce dernier point, nous sommes plutôt d'accord avec eux. Et pèserait *« sur cette situation à niveau de tarification trop faible pour couvrir le coût de revient des services, un nombre d'heures improductives trop important ou encore une baisse de l'activité qui entraîne une baisse des produits d'exploitation alors que les charges se maintiennent et que les frais de personnel sont importants. »* Le rapport rappelle d'ailleurs que la charge de personnel est de l'ordre de 80 à 90 % du coût. Elle est caractérisée à l'époque par l'IGAS et l'IGF comme excessive.
Selon ce rapport, vous êtes, vous, les salariés de l'Aide à Domicile, des charges excessives. Cela est bien évidemment inacceptable.
Dans cette dynamique, que propose le rapport de l'IGAS ? Je crois qu'il est important de se le redire aujourd'hui, il dit tout simplement que « *la marge de manœuvre pour améliorer la rentabilité et conserver ou retrouver un équilibre, si elle existe, demeure limitée en dehors du poste des dépenses de personnel »*. Voilà. L'inspection générale des services et l'inspection générale des finances disent : « il faut limiter les charges de personnel ».
Les salariés sont la variable d'ajustement.

Dans cette logique, les propositions de l'IGAS sont claires : *« les services devraient s'attacher à une gestion optimisée de leur planning. Le fractionnement des interventions est très coûteux pour le service et devrait être limité autant que le bien-être des personnes l'exige. Les services devraient s'engager sur la voie de la mutualisation de certaines fonctions »* et on sait aujourd'hui les conséquences d'une mutualisation où on réduit les personnels en charge par exemple de la répartition du travail, les camarades pourront en parler, *« il faut mettre en place un référentiel d'analyse des coûts ».* Si d'un côté on manque de moyens pourquoi mettre en place un référentiel ? On sait qu'il y a un manque de moyens. Donnons-les et on réglera le problème du déficit des établissements.
Et le rapport se félicitait en conclusion du travail accompli par les départements du groupe de tarifications de la façon suivante : *« c'est pourquoi le rapport, en totale concordance avec la loi HPST préconise la mise en place, pour le secteur de l'aide à domicile, mandaté par le conseil général des modalités d'autorisation par appel à*

projets et ainsi de s'orienter vers une formule de contractualisation dans le cadre de conventions pluriannuelles d'objectifs et de moyens ».
Tout est dit. Il faut mettre en place des procédures de concurrence voulues au niveau européen, et il faut continuer de mettre en place une convention collective au rabais avec des salaires inférieurs au SMIC dans une situation où dès lors, travailler dans le secteur, c'est tenter de survivre.
Vous survivez dans des conditions de travail déplorables, dans une situation salariale déplorable où les conditions pour l'ensemble des salariés sont déplorables. Et on vous demande dans ce contexte-là, aujourd'hui comme demain, pour les raisons liées à la mise en place de la règle d'or et de tout le processus de contraintes budgétaires, d'accepter le fait qu'il va falloir encore baisser les coûts.
Le contexte de l'aide à domicile n'est pas en dehors du contexte général de la dénonciation de la convention 51, des attaques qui ont été portées sur la 66 qui ont vu et qui vont voir, le 15 octobre dans la 51, les salariés s'opposer à une dénonciation de leur convention collective. Dans un processus général où il faut casser l'ensemble des cadres conventionnels qui ont été construits après-guerre, où il faut tout pour que les salariés plient et cèdent à cette situation et bien au contraire, ils résistent.
La portée de notre conférence est celle-là. Elle est à la fois l'expression de la continuité du travail fédéral dans ce contexte de résistance, et de notre volonté avec les salariés de reconquérir tous nos droits comme dans l'aide à domicile sur les financements des transports, des frais de déplacement… etc.

Donc dans ce contexte difficile faisons le nécessaire pour continuer de nous organiser, d'aller voir les responsables politiques ou d'aller voir les responsables employeurs, pour leur dire, ça suffit ! Le fait que la seule réponse possible serait d'accepter d'être dans le cadre contraint des enveloppes bloquées, ça suffit ! Et comme nous l'avons dit à nouveau aux employeurs hier, il faut enfin négocier des accords dans un cadre conventionnel libéré de toutes contraintes financières, à la hauteur des enjeux pour les salariés et en défense de leurs seuls intérêts matériels et moraux.

Je voudrais terminer, en rappelant ce que nous avons dit, nous, Force Ouvrière, en opposition à ce rapport de l'IGAS qui expliquait que les causes des difficultés de ce secteur c'étaient les prétendues heures non productives, la convention collective et les grilles de rémunération trop élevées.

C'est bien du manque de moyens récurrents alloués à ce secteur qu'il faut régler le problème. Les gains de productivité recherchés pour ce secteur par la mutualisation des moyens montrent partout leur inefficacité. Ils aboutissent essentiellement à une baisse de la qualité des prises en charge.
Nous contestons par ailleurs la volonté annoncée de continuer à faire peser sur les usagers de ce secteur à travers leur capacité contributive, le manque de moyens que nous dénonçons depuis des années.

Il est temps aujourd'hui de continuer de renforcer notre présence dans le secteur afin de renforcer les moyens de la résistance par rapport à cette situation qui n'a que trop duré.

Je vous remercie camarades.

Josette Ragot

Pour continuer notre journée, je me propose de vous donner des indications un peu plus précises à la fois sur l'actualité du secteur en ce qui concerne la convention collective, l'actualité en ce qui concerne l'état du secteur c'est-à-dire les financements, les suppressions de postes, éventuellement les fermetures d'associations et puis le troisième point : quelles sont les initiatives que nous pourrons prendre. Et bien évidemment, j'attends de vous que vous nous donniez un certain nombre d'indications sur les problèmes que vous rencontrez, les démarches que vous avez faites, les points sur lesquels vous avez gagné parce que je sais qu'il y en a. Il y a des choses intéressantes qui se font dans les départements. Et ce qui est intéressant, c'est bien de mettre en commun les initiatives qui ont des résultats intéressants de façon à pouvoir les généraliser pour continuer une mobilisation dont on a besoin à tous les niveaux et donc avoir cet échange aujourd'hui.

En ce qui concerne les problèmes strictement liés à la convention collective de branche, je rappellerai simplement que nous avons essayé de mettre dans cette convention collective le meilleur de ce qu'il y avait dans les conventions collectives qui existaient auparavant. Donc, on s'est bagarré autant qu'on a pu pour que les frais de déplacement qui étaient remboursés à l'ADMR le soient pour tout le monde, que le travail de nuit soit introduit dans la convention avec des contreparties suffisantes, etc., et ça a été véritablement, depuis longtemps, une bagarre pour essayer de faire entendre un certain nombre de revendications qui malheureusement n'a été suivie que de très peu d'effets puisque les employeurs ont depuis le début, dit que la convention collective unique ne serait pas l'accumulation du meilleur des 4 conventions collectives existantes et qu'il fallait du donnant-donnant, qu'il fallait que ce soit un travail équilibré, etc. moyennant quoi aujourd'hui on se retrouve (je ne veux pas développer plus que ça puisque vous le savez tous) avec une indemnisation plus faible que celle qu'on avait auparavant à l'ADMR. Celles qui n'étaient pas à l'ADMR n'ont pas mieux voire moins bien, puisque y compris les travailleuses familiales qui avaient conservé du droit ancien le voient disparaître. En ce qui concerne l'acquisition des congés d'ancienneté, tout le monde a vu baisser le rythme auquel on peut obtenir des jours de congés d'ancienneté, donc on en a moins qu'avant, etc., et je ne parle pas de toutes les dispositions qui font que l'organisation du travail est devenue extrêmement difficile pour chacune des salariées puisque l'amplitude de la journée a été augmentée, le nombre de coupures dans la journée a été augmenté et le temps de coupure a été augmenté. Donc on se retrouve avec des journées totalement morcelées, difficiles et parfois ingérables notamment quand on est à temps partiel et que l'on a plusieurs employeurs. Ce qui est quand même le cas pour beaucoup d'entre nous.

Et du coup, quand ce texte de convention collective nous a été soumis pour signature, bien évidemment on n'y trouvait absolument pas quelque chose de satisfaisant pour nous. On l'avait dit en amont, on l'a redit au moment de la signature et on l'a redit après la signature puisque nous avons fait jouer notre droit d'opposition et dans ce contexte-là nous avons travaillé d'une façon très proche en particulier avec la CFTC et c'est pour ça qu'il était tout naturel que Gérard soit parmi nous aujourd'hui puisqu'on a vraiment échangé nos arguments, notre travail. Également avec la CGT qui nous avait donné un accord de principe pour cette journée

d'aujourd'hui, mais la camarade a peut-être été prise par d'autres obligations parce que c'est vrai qu'en ce moment dans le secteur on est vraiment très sollicité. Je n'ai pas eu de réponse définitive de la CGT pour être parmi nous aujourd'hui.
En tout état de cause on avait vraiment échangé au moment de l'opposition pour avoir des arguments communs et s'appuyer les uns sur les autres pour essayer de bloquer le passage de cette convention collective. On s'est quand même retrouvé dans une situation tout à fait curieuse puisque cette convention collective prévoyait des rémunérations en dessous du SMIC ce qui est totalement anormal. Quand on présente à l'agrément des accords qui sont en dessous de la loi, ces accords-là ne peuvent pas être validés. C'est pourtant ce qui s'est passé pour notre convention collective. Les grilles de salaires étaient de toute façon, pour les premiers niveaux en dessous du SMIC. Cette grille n'a pas empêché l'agrément de la convention collective. Et même pire, puisque dans la fin de l'année 2011, on a vu se précipiter les choses puisque la parution du décret au journal officiel s'est faite le 29 décembre pour application au 1er janvier. Si cela avait été retardé de quelques jours, l'application n'aurait été possible que l'année suivante.
Donc il y a eu vraiment une course pour que cette convention collective passe avant fin décembre à l'extension pour être applicable au 1er janvier. Il y a une volonté politique qui reconnaissait, d'une certaine façon, en quoi cette convention collective était bien moins intéressante que celles qu'on avait avant, qui n'étaient pourtant pas miraculeuses.

Le deuxième aspect auquel on est confronté dans notre quotidien c'est tout ce qui concerne le financement et les difficultés des associations. Je sais que nombreuses parmi vous ont des choses à dire là-dessus. Les associations qui ont été ou qui sont en redressement judiciaire, il y en a absolument partout.
On sait, et nous avons dénoncé cet aspect-là depuis longtemps, qu'il manque de toute façon, le financement à hauteur d'un ou deux euros par heure. Bien évidemment, ça finit par faire que les associations n'ont plus les fonds suffisants pour tourner même quand elles avaient un peu de fonds propres. Je mets de côté tout ce qu'on peut entendre et savoir sur la mauvaise gestion des associations parce que ça en rajoute une couche supplémentaire.
Avec le temps qui passe, on se retrouve évidemment devant des situations totalement inextricables. Il n'y a plus le financement, les associations sont en déficit et aujourd'hui, on compte les licenciements.
Quand on a fait le bilan des années 2010 et 2011, et c'est un chiffre qui est même à mon avis en dessous de la réalité, on a perdu au moins 10 000 emplois par an. C'est-à-dire que depuis deux ans c'est -20 000 emplois. Pour 2012 on ne sait pas encore, mais ça continue. Et malheureusement, ce que l'on sait c'est qu'en 2013, si rien ne bouge, ce sera encore pire. Parce que cette situation de toute façon perdure et s'ajoute à cela ce que dans certains départements vous avez vu arriver, c'est la réduction des financements de la CARSAT (de la Sécu). Donc non seulement on a un financement insuffisant, mais en plus de ça on a des réductions de financement sur des choses qui existaient jusqu'à présent. Bien évidemment dans ce contexte-là, c'est le secteur même de l'aide à domicile qui est menacé en tant que tel. C'est pour ça que je n'insiste pas trop sur les difficultés des associations, difficultés de gestion qu'on rencontre tous (tout le monde m'en parle), et ça c'est tout à fait juste, mais au-delà il y a vraiment un problème majeur sur comment, dans ce pays, on prend en charge la dépendance des personnes âgées essentiellement, mais aussi des familles qui à un moment donné ou un autre ont besoin d'être aidées, et comment en face de cette dépendance des personnes âgées on met du personnel qualifié, compétent, des services qui sont capables d'assumer ce que les familles et les personnes âgées ne peuvent pas assumer seules. Il y a vraiment un choix politique qui doit être fait.

Et nous sommes au cœur de ce choix. Quand Pascal évoque les problèmes de financement de tout le secteur social et d'une supposée crise qui ferait qu'on devrait faire des économies, on constate que les économies, on les fait sur le dos du social. Dans l'aide à domicile, c'est quoi la masse financière ? C'est le salaire, il n'y a rien d'autre : on ne nous paye pas le déplacement, on ne nous paye pas de locaux. Donc il n'y a pratiquement que du salaire à payer. Les heures improductives, ce sont toutes les heures qui ne sont pas en intervention directe auprès de la personne. Ce sont les déplacements, c'est la formation, c'est la coordination éventuelle des différents services, ce sont les heures syndicales, c'est pour ça que les signataires n'ont pas été trop loin pour nous en accorder dans la convention collective nouvelle. On arrive à trouver dans notre secteur de l'aide à domicile des heures « improductives » qu'il faudrait réduire. On a quand même un petit peu l'impression qu'on se fout complètement de notre gueule. Ce n'est pas possible. Et en même temps on se fout de la gueule des personnes chez lesquelles on va. Parce qu'il est bien évident, et ça c'est pareil, chaque fois que j'ai quelqu'un parmi vous au téléphone, tout le monde me dit « mais quand on envoie quelqu'un qui n'est pas formé, qui n'a pas l'habitude, qui n'a pas d'expérience, qui n'a pas de diplôme, c'est la catastrophe, on va droit dans le mur » parce qu'on a des tâches à accomplir, des interventions à faire, qui nécessitent une vraie formation. Il y a eu une époque où on a fait de la formation. On avait une certaine amélioration de nos interventions et maintenant c'est le retour en arrière absolu.
Par rapport au financement de notre secteur, vous avez entendu dire qu'il y avait eu des fonds débloqués pour un fond d'urgence qui notamment servait à combler les déficits des associations en grandes difficultés. Ce fond d'urgence, en réalité pour l'année 2012, est le quart de ce qui avait été annoncé : 100 millions d'euros, on en est à 25.
Ce serait peut-être le double l'année prochaine, mais ce n'est pas encore sûr. Et comment est donné ce fond d'urgence ? Il est réparti auprès des associations qui en font la demande par les ARS (Agence Régionale de Santé). Eh bien les ARS ne donnent pas d'argent comme ça, elles demandent des contreparties. Par exemple, le Canard social Pays de Loire, du 4 septembre, qui évoque une association aide à domicile 72, eh bien on a dit tout simplement que le fond d'urgence allait abonder les ressources de cette association, mais à condition qu'on favorise le départ du personnel ancien de catégorie C.
Eh bien oui, vous les AVS de 45-50 ans, vous êtes du personnel ancien de catégorie C, donc favorisons votre départ Mesdames et puis, à la place, peut-être qu'on verra arriver des emplois d'avenir. Alors l'avenir, il n'est pas rose dans ces conditions-là. C'est ça le fond d'urgence, il existe mais il est donné dans ces conditions-là : à condition que nous les diplômées, les expérimentées, nous partions !
Donc voilà, le financement du secteur c'est véritablement à mon avis le problème crucial auquel on est confronté aujourd'hui.
Dans les négociations paritaires les employeurs nous demandent une rencontre pour qu'on évoque un petit peu ensemble vers quoi on peut aller de façon bilatérale c'est-à-dire que chaque syndicat est reçu individuellement par les employeurs. Nous avons exposé que nous souhaitions une vraie négociation dans un cadre non contraint par les enveloppes budgétaires, avec une vraie prise en charge de tous les frais professionnels, des choses comme ça. On nous a répondu que bon an mal an vous comprenez, on ne fait pas ce qu'on veut, on est dans un cadre contraint, quand on signe un avenant il faut qu'on puisse penser qu'il va pouvoir s'appliquer... Bon bien voilà, ça va continuer quoi.

Donc, on sent bien, et ça, c'est quelque chose qui nous pèse énormément, qu'en face on n'a pas non plus forcément des employeurs qui ont une véritable volonté politique d'aller chercher, là où ça se décide, le financement dont on a besoin. Nous

on exprime nos besoins en matière d'indemnisation de tous nos frais, de nos salaires, etc., mais si nos employeurs ne sont pas capables de présenter des avenants qui soient à la hauteur des besoins, eh bien les financeurs ne vont pas plus loin, quand on est allé au conseil général de l'Aube, du Tarn-et-Garonne. Les conseils généraux nous disent : « mais nous on applique les avenants qui nous sont demandés, on applique la loi. »
Donc si à un moment donné les employeurs ne sont pas capables de signer des avenants qui soient à la hauteur des besoins, ensuite de les défendre, ce ne sont pas les financeurs qui vont aller au-delà des demandes. Ce serait un peu le monde à l'envers. Nos employeurs n'ont pas cette volonté d'aller chercher le financement dont on a besoin et donc qu'est-ce qu'il reste ? Ce qui reste, c'est nous. Et c'est ce qui s'est manifesté déjà depuis l'année dernière en fin d'année et cette année. Ce sont toutes les démarches, pétitions, rencontres aux conseils généraux... Tous les départements ont vu des mobilisations relativement importantes avec différents contenus, il y avait des choses plus ou moins importantes pour les uns ou pour les autres, mais en tout état de cause ça revenait toujours à un point central : c'est obtenir des moyens supplémentaires pour pouvoir travailler dans des conditions normales : ne pas payer pour aller travailler, pour avoir un salaire au moins à hauteur du SMIC et en plus avec une reconnaissance de la formation, faire des formations parce qu'on les réclame. Du coup tous les mouvements ont été tournés à la fois vers les conseils généraux qui sont nos principaux financeurs et puis vers nos employeurs, bien évidemment, parce qu'ils sont absents la plupart du temps.

Je ne vais pas en dire beaucoup plus que ça, on pourra en discuter. Je suis prête à répondre à toutes les questions qui se poseraient à la fois sur le contenu même de la convention ou bien les perspectives d'avenir. Je souhaite que vous preniez la parole et qu'on puisse échanger autour de tout ce que vous avez fait dans les départements et tout ce que vous avez obtenu aussi, parce qu'il y a quand même eu des choses importantes. Je pense particulièrement, mais Géraldine Boucheron en Savoie nous en parlera, à des initiatives qui ont été formalisées par le conseil général. Le président du conseil général est un député et il a également posé une question écrite à l'Assemblée nationale sur la situation qui est faite aux salariés de l'aide à domicile, notamment sur les déplacements. C'était le point central qui a été repris par le conseil général et le député. Des choses comme ça sont très importantes pour nous parce que c'est tout de même un levier quand les élus, quels qu'ils soient, portent et se font les relais de notre parole. C'est quelque chose d'important pour nous et qui nous aide à nous faire entendre.
Parce qu'en conclusion de notre journée on ne va pas seulement se séparer en ayant été très content d'avoir passé la journée ensemble, ce qui sera le cas j'en suis sûre, mais je pense qu'à un moment donné on a des initiatives collectives à prendre et à pouvoir généraliser et à transmettre aux collègues. Je pense que nous devons réfléchir à quelque chose qui unifie l'ensemble de nos démarches. Est-ce qu'on s'adresse à nos conseils généraux ? Il y a beaucoup d'endroits où ça a été fait, mais je pense qu'il faut continuer à le faire et à le généraliser. On va parler aussi à l'Assemblée nationale de la prise en charge de la dépendance. Ça devait être fait, mais le sujet était sûrement trop chaud, ça n'a pas été fait. Tout est encore en attente. Quant à nous, nous avons réfléchi au fait d'être impérativement reçus par les ministres et secrétaires d'État. Ces gens-là il faut absolument que nous les rencontrions bien évidemment avec votre aval et votre soutien. Je pense que nous avons des décisions à prendre dans le cours de la journée. Pour le moment je voudrais quand même vous laisser la parole pour qu'on puisse aussi alimenter notre réflexion et notre débat.

Gérard Sauty, CFTC

Dans ces notions de combat, je rappelais justement à Pascal que j'ai un certain âge et donc un certain passé de négociations syndicales. Ce genre d'occasion de travail ensemble, nous le partageons et nous y participons volontiers.
Mais pour être sur l'actualité, je dois dire que ce moment de négociations a été quelque chose que j'ai vécu avec une intensité différente. Je le dis, ce n'est pas pour me faire mal aux chevilles, mais quand on a deux moments importants dans la vie contractuelle qu'ont été la signature de la convention de 83 (je suis le dernier négociateur de la convention de 83 encore à la table de négociations) et ce travail sur la CCU, malheureusement pas la signature, ce sont des moments importants pour un négociateur comme moi parce que ce sont des moments où l'on veut construire.
Quand malheureusement cette construction s'avère dès le départ quelque peu lézardée, il est évident que ça nous pose des questions. Moi, je n'ai jamais beaucoup cru au langage des employeurs et encore moins à celui des organisations syndicales qui les ont suivis comme des petits toutous, disant que le texte de la CCU était le socle, le nouveau départ de la branche. Ça ce n'est pas vrai parce que dans ma vie de négociateur, on a signé des avenants (parfois pas signé par FO, mais ça c'est le jeu de la démocratie) ou on a refusé de signer des avenants ou des textes conventionnels qui, quoi qu'il arrive, apportaient quelque chose.
Là c'est la première fois que je voyais un texte qui pour plus du tiers des salariés du secteur, leur prenait de l'argent qui était déjà dans leur poche. Tout le panorama que vous a dressé Josette est parfaitement exact. Le 1er janvier 2012, un certain nombre d'entre vous ont perdu de l'argent auquel elles avaient eu droit sur la paye du mois de décembre 2011 et sur lequel elles ne pouvaient plus compter sur la paye de janvier 2012.
Alors, avoir le soutien du ministère pour l'agrément et puis les financeurs qui se sont plus ou moins contentés de cette situation que Pascal et Josette ont parfaitement décrite, donne un cadre financier global extrêmement difficile.
Mais si nous avons parfois quelque appréciation différente, c'est la démocratie, sans ça il n'y aurait qu'une organisation unique syndicale en France et on connaît le devenir des pays où il n'y avait que des structures uniques. Là, pour le moins, nous sommes unis sur un principe premier : ce n'est pas aux salariés à être les vecteurs d'ajustement. Et c'est ce principe premier qui nous a aidé à travailler sereinement et tranquillement ensemble. Je tiens, à ce niveau-là, à rendre hommage à vos responsables, vos négociatrices et négociateurs. On n'a pas eu de difficulté à se comprendre. On a eu des points d'ajustement tout à fait complémentaires jamais opposés. Et cette capacité du travail ensemble, et bien mes chers amis, nous, on continue à y être prêts. Il y a des hypothèses de démarche commune des employeurs, faire savoir aux pouvoirs publics qu'il faut qu'ils arrêtent d'attendre et de nous mettre encore dans des situations... Au jour le jour, s'il y a une initiative de la CGT, s'il y a une initiative évidemment de Force Ouvrière, si, j'espère, il y aura des initiatives de la CFTC pour qu'à trois on puisse dire qu'il y a des situations qui sont absolument inacceptables nous restons tout à fait ouverts pour le faire, que ce soit au niveau national et en fonction des circonstances et des implantations aussi (c'est une indication que nous donnons tout à fait volontiers à nos militants de terrain) de pouvoir faire ou dans les entreprises ou dans les territoires, du travail en commun.

Parce que, c'est l'addition des étiquettes qui sera efficace et non pas l'opposition des sigles entre eux. Au contraire, nous sommes tous là, quels que soient nos principes et nos modes d'action, au service des salariés et c'est bien eux qu'il nous faut défendre.
Tu l'as évoqué, Josette, et je partage ton sentiment sur la rencontre hier avec les employeurs. On a eu le même discours sur les salaires. Sur les indemnités kilométriques, on va continuer à attendre. Parce que les deux centimes que certains ont pensé intelligent de signer, que nous n'avons pas signé, ne sont toujours pas dans les tuyaux. Cette situation d'attente est intolérable, et pendant ce temps-là, on a un certain nombre de directions qui essayent de faire vivre la boutique. Mais faire vivre la boutique, c'est d'abord aller chercher des économies, serrer les plannings... Je vais vous donner une anecdote : dans une association on a trouvé intelligent de dire et d'écrire d'ailleurs, à propos de la fameuse heure d'organisation du mois, qu'on allait faire quelque chose de bien mieux, les salariés n'y seraient pas perdants. On a donc transformé cette heure mensuelle, soit 11 heures sur l'année, en quatre réunions potentielles de une heure et demie dans l'année. Alors, j'ai vérifié sur plusieurs calculettes. Je n'en ai jamais trouvé qui dise que 4 fois1,5 égale 11. Si vous en avez une..., ça veut dire quoi ? Ça veut dire que mathématiquement chaque salarié est censé pouvoir travailler quatre ou cinq heures de plus sur l'année. Ceci multiplié par plusieurs centaines de salariés ça fait des heures complémentaires. Pour ce qui est de se battre contre les heures improductives, cette association-là a trouvé.
Alors, ce n'est pas dans ces conditions-là que nous aurons des relations sereines. Par contre, nous croyons fortement que le dialogue social doit garder un minimum de qualité et c'est vrai que le premier endroit du dialogue social c'est encore là où on travaille. Mais encore faut-il qu'il y ait des volontés partagées. Et sur ce point-là, nous souhaitons et nous insistons beaucoup pour que les relations sociales dans les associations se développent.
Une des choses que nous avons dites hier à nos employeurs de l'USB, je ne voudrais jamais que le dialogue social local remplace le dialogue national, la négociation locale remplace la négociation nationale parce que c'est déjà compliqué entre nos associations sur le même territoire, là ce serait l'anarchie la plus complète, la concurrence entre associations donc la concurrence entre vous, salariés de ces associations. Ce n'est évidemment pas le projet que l'on a.
J’en terminerai en vous remerciant de cette invitation. Je passerai encore quelques moments avec vous pour entendre ce que vous dites. Je redirai aux dirigeants de la fédération l'intérêt d’avoir encore ce genre de rencontre. J'espère que ce sera cette fois-ci la CFTC qui aura l'initiative de vous inviter. Et je le dis volontiers lorsque nous avons des points de désaccord nous le disons avec franchise et sérénité de même que lorsque nous avons des points d'accord. Et ça, ça vaut mieux que les petites entourloupes de derrière les couloirs ou de dessous les tables dont je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure condition du dialogue serein et ouvert. Par contre une des conditions du dialogue serein et ouvert c'est de continuer à travailler ensemble et je vous en remercie.

Pascal CORBEX

Merci Gérard.
Je vous invite, camarades, à intervenir et à participer à la poursuite des échanges qu'on doit avoir aujourd'hui entre nous.
On est dans un contexte de combat. Les salariés ont démontré depuis des mois leur volonté de résistance, ont gagné sur des éléments de reconquête des droits. Je crois que c'est l'expression de ce qui doit sortir aujourd'hui. On l'a rappelé hier aux

employeurs : nous, à partir du moment où on était pour la rupture avec les cadres financiers contraints, on pouvait aller vers des convergences d'intervention, même signer des avenants. Tu rappelais le lien avec des camarades de la fédération, sur les principes historiques de la négociation du secteur de l'aide à domicile, on est aujourd'hui dans un contexte où tout est fait pour que le cadre conventionnel national ne mène à rien et vous avez peut-être vu d'ailleurs que sur la commission paritaire de branche nous avons décidé et pris l'initiative Force Ouvrière de rompre le cadre de négociations de branche en disant : « ça suffit, l'unilatéralisme permanent des employeurs est inacceptable ». C'est ce qui pèse aujourd'hui sur l'ensemble c'est-à-dire que le cadre conventionnel national, tu l'as rappelé fort justement, Gérard est aujourd'hui menacé.
Il est menacé parce qu'il y a des lois pour que tout soit renvoyé au local ; par ailleurs on renvoie au principe qui dit : « c'est à ceux qui payent de négocier ». Les départements et les conseils régionaux disent aujourd'hui : « puisqu'on paye c'est nous qui décidons » et on voit bien comment, Josette l'a rappelé aussi, les ARS vous disent : « les fonds de secours, pour les mériter, il faut supprimer des postes, il faut supprimer les moyens ». En tout cas, nous, je pense qu'on le rappellera à notre congrès fédéral, on porte le principe suivant : « ce cadre contraint on le refuse, on doit négocier librement à des niveaux qui correspondent aux besoins des salariés, on doit aller dans le sens de reconquérir ses droits et de résister à cette situation-là ».
Je voulais juste rappeler ça pour compléter et je vous invite les uns et les autres à intervenir à la tribune de façon à garder la mémoire filmée de ce qu'on dit aujourd'hui afin de sortir des éléments d'information de l'initiative FO et de la CFTC en direction des salariés pour qu'on puisse mener ce combat et gagner sur ces questions-là.

Géraldine BOUCHERON, Aide à Domicile à l'ADMR de Savoie

Ça fait 15 ans que je suis aide à domicile et ça fait six ans que je suis syndiquée. J'ai vu l'évolution du métier : d'un petit boulot, nous sommes passés à un métier qui nécessite tellement de savoir-faire, de connaissances, de qualités différentes que maintenant le métier d'aide à domicile ne s'improvise plus.
En Savoie, dès 2009, nous avons alerté les aides à domicile sur les conséquences de la nouvelle convention collective. Pour le secteur de l'aide à domicile, la tâche n'est pas facile. Les salariés sont très dispersés, surtout à l'ADMR. Pas de réseau existant alors mon premier objectif était de créer un réseau en utilisant toutes les occasions, de me faire connaître auprès des salariés : pendant les formations, en organisant des réunions d'information, en allant à la rencontre des employeurs pour exiger des élections de délégués du personnel parce que chez nous il n'y en avait pas beaucoup, en allant signer des protocoles d'accord des élections de D.P. et en laissant des affiches dans les structures avec mon contact. Un travail de militants au long cours pas toujours facile ni très gratifiant. Au départ pour créer ce réseau et acquérir une crédibilité pour ne plus entendre cette fameuse phrase : « les syndicats ne servent à rien », j'ai répondu à beaucoup de demandes, soutenu des salariés tout en n'oubliant pas de revendiquer auprès des employeurs à plusieurs niveaux, associations locales, fédération.

Au niveau de mon association, après s'être mises d'accord avec toutes les salariées, c'est-à-dire de faire l'unité d'abord, nous avons demandé un autre mode de calcul pour les temps de trajet beaucoup plus avantageux, que nous avons obtenu. Parce que les employeurs savaient que nous étions solidaires et que notre menace de grève serait effective. Après, le financement, ils vont chercher où ils veulent, moi j'en ai rien à faire.
Au niveau fédéral quand le remboursement des kilomètres était à 0,35 euro nous avons obtenu 0,37 euro. Nous avons dit aussi que pour un service de qualité des réunions d'équipe sont impératives. Je n'arrête pas aussi de réclamer au niveau des temps pleins, la formation, toutes ces petites choses qui permettent de vivre notre métier difficile dans de meilleures conditions.
Il est vrai qu'il faut être toujours sur la brèche, que c'est usant. Maintenant je sais que je suis crédible auprès des salariés et entendue des employeurs.
Nous avons manifesté plusieurs fois dans les rues de Chambéry devant le conseil général, nous avons distribué des tracts, contacté les journaux, certains élus politiques pour les obliger à se pencher sur le dossier et à prendre des positions claires. Lors de la dernière manifestation devant le conseil général, alors que nous n'avions pas demandé à être reçues, les directeurs de cabinet sont venus nous chercher. Ils ont dû attendre un peu, car on avait des tracts à distribuer. Nous avons été reçus par la vice-présidente du conseil général qui nous a demandé s'il y avait besoin d'amender le texte qu'ils allaient présenter au vote en séance plénière. Le conseil général de Savoie a demandé la renégociation de la convention collective et ce texte a été voté à l'unanimité. Bien sûr, cela ne leur coûte pas cher. Nous on voulait des sous. Mais nous pouvons nous appuyer sur ce texte pour faire pression sur d'autres conseils généraux et sur les employeurs au niveau national.
Les négociations dans notre secteur sont très difficiles. On nous renvoie vers les employeurs, les financeurs, au niveau local, national. Mais nous avons une force : notre métier est indispensable. Alors, poussons à tous les niveaux, restons solidaires et ils seront obligés de nous entendre. Je fais très attention à l'unité syndicale avec la CGT en Savoie.
Je ne sais pas ce qui va se décider aujourd'hui, mais je pense qu'il faut qu'on ait une visibilité au niveau national et pas seulement départemental. Merci

Régis LEBLOND, secrétaire SDAS 56

Bonjour, je travaille à l'ADAPEI et je suis administrateur à l'URSSAF et à la CARSAT. On croit toujours qu'on est un secteur pauvre de l'économie, que nos conventions collectives n'intéressent pas grand monde. À la CARSAT de Bretagne on me dit que sur 700 000 salariés, 350 000 sont codifiés « aide à la personne » dont la moitié sont « aides à domicile ».
Dans le 29, l'ADMR fédère 1500 salariés. Dans le Morbihan, on a une multitude d'ADMR communales gérées par des bénévoles peu compétents qui ne savent pas ce qu'est une convention collective. La conséquence est que dès que j'ai trois ou quatre salariés qui veulent se défendre, l'ADMR locale coule immédiatement. Elle est reprise par l'ADMR voisine. Donc nos employeurs sont en concurrence entre eux. À cela s'ajoute la concurrence du secteur marchand avec le CESU à 10,30 euros de l'heure, soit quatre euros de moins que

l'heure ADMR. Du coup, le conseil général du Morbihan pousse le secteur marchand à prendre des parts de marché.
Il est très difficile d'arriver à syndiquer ou regrouper les salariés dans ce secteur. C'est pour ça que je suis d'accord avec l'idée d'avoir un mouvement visible au niveau national. Parce que si on bloquait l'aide à domicile pendant 24 ou 48 heures, on en entendrait parler.
Dernier exemple. Il existe des Comités Locaux Pour L'Accueil Des Personnes Désorientées (CLARPA). Tout de même 500 salariés dans le Morbihan. La commune fait construire des bâtiments de sept ou huit personnes par la CAF et fait employer des gens de la commune, mais en CESU. Chaque personne âgée désorientée (Alzheimer ou autres) est donc employeur des personnes qui s'occupent d'elle. Et l'association CLARPA, composée des élus, des représentants de la CAF, du conseil général, de l'ARS, des syndicats de médecins, d'infirmières et d'aides-soignantes libérales qui interviennent dans ces maisons-là, ne sont que des gestionnaires, pour les personnes âgées, des CESU. Ce sont des mandataires qui, en plus, facturent 55 € de gestion mensuelle aux personnes âgées ! Quand les salariés arrivent dans ces maisons, ils s'occupent de huit personnes âgées et ils ont huit feuilles de paye à la fin du mois. Il y a même une salariée qui, pour 200 € par an, organise le travail des autres et assure tous les remplacements. Si un salarié proteste, le CLARPA ne licencie pas, il arrête tout simplement le CESU.
On arrive au dernier stade du non-droit du travail et du non-respect des salariés.
Donc pour mobiliser ces salariés, il est nécessaire d'avoir un mouvement national et intersyndical.

Christine AUBERY, SDAS 22

Nous sommes venus avec les camarades du comité cantonal de Prat, de l'aide à domicile Beaucé Rance Frémur.
Au comité cantonal de Quintin, Marie-Annick et Nadine ont fait 45 % vendredi face à la CFDT qui est en train d'essayer de noyauter les comités cantonaux. Mais il n'y avait qu'une seule salariée pour se présenter contre Force Ouvrière. Nous étions deux nous représentons une très jolie section. Au deuxième tour nous représentons encore des camarades de FO. Nous sommes très mobilisées. Dans les Côtes-d'Armor, l'UNA, soutenue par le meilleur des syndicats patronaux, la CFDT, essaye de déplacer les élections. Nous n'avons que de très petites structures ADMR : les comités cantonaux avec 10 - 20 salariés. Ils essaient de mettre en place une élection commune dans toutes les Côtes-d'Armor où les aides à domicile éliraient le syndicat pro - patronal. C'est une atteinte très grave à la vie syndicale. Ils veulent imposer un rythme d'élections qui ferait qu'on serait en campagne tous les deux ou trois ans. Ils n'ont pour l'instant pas réussi à nous soumettre. La CFDT fait des réunions en faveur de la CCU BAD et voici ce qu'on trouve dans un article de l'Ouest France : « De nouveaux droits. Fruit de 10 ans de négociations, cette nouvelle négociation représente un progrès social pour les salariés en créant de nouveaux droits et en valorisant la professionnalisation. Elle remplace les quatre conventions collectives existantes et harmonise les dispositions conventionnelles. Elle contribue à améliorer la conciliation de la vie professionnelle et privée des salariés [un peu de musique derrière] et met en place un régime complémentaire santé obligatoire... Majoration du travail le dimanche, travail selon l'organisation d'un planning rationnel, du temps pour l'organisation, la coordination, le soutien, le développement du dialogue social à l'échelon national, régional et local. » La messe est dite ! Je remercie Valérie de recueillir ce genre d'articles. Elle soulève aussi un autre problème : celui des ARS qui ont un découpage particulier en territoires avec entre autres une zone à cheval sur l'Ille-et-Vilaine et les Côtes-d'Armor. Du coup, en conseil des SDAS nous avons

décidé de rencontrer René pour faire une réunion des aides à domicile au niveau de Dinan, Dinard, Saint-Malo afin que les collègues puissent se rencontrer et se structurer face aux ARS en suivant leur territoire. Il nous faut encore creuser la question.

Valérie LESAUVAGE, aide à domicile SDAS 22

Nous avons beaucoup de mal à nous faire comprendre. Mes camarades me disaient il y a six mois, on a une avancée, c'est splendide. Je leur disais : attention peut-être que ça va vous revenir sur le dos. Aujourd'hui, des collègues se plaignent en disant : tu as vu la prévoyance « merdique » qu'on a maintenant. Ils se sont aperçus aussi que les temps de trajet le dimanche ne sont pas comptés en temps de travail effectif. On est donc lésé. Ces heures-là ne sont pas majorées.
On a donc une petite prise de conscience au niveau des aides à domicile. Je pense que cette réunion est importante au niveau de notre secteur, sur Dinan, pour expliquer ce qu'il se passe.

René MALLE, secrétaire SDAS Ille-et-Vilaine

Bonjour,
On s'est posé la question de l'utilité d'une telle réunion parce qu'on a une mobilisation importante depuis plusieurs mois dans le 35. Cela a commencé avec la grève d'une vingtaine de salariés de l'ADMR dans une petite association locale pour protester contre la mise en place de la nouvelle convention collective unique sur la question du non-remboursement des kilomètres, de la mutuelle obligatoire qui est pourrie. S'est alors posée, avec les délégués du personnel Force Ouvrière, la question de fédérer avec les autres associations. D'où l'idée de lancer une pétition avec un cahier de revendications contre la CCU. On a diffusé largement et depuis, des salariés de l'ADMR (entre 20 et 40 personnes) se réunissent régulièrement tous les deux mois pour essayer de récupérer leurs droits, notamment les remboursements kilométriques.
La question de l'action s'est donc posée dans le département. La pétition a été signée par plus de 800 salariés. Ils ont été reçus par le directeur général de l'ADMR qui a renvoyé sur les financeurs, le conseil général, pour les kilomètres et au niveau national pour la mutuelle.
Nous avons lancé un appel aux différentes fédérations syndicales concernées. On a écrit à FO, la CGT, la CFTC et à l'UNSA pour leur demander qu'ils organisent une réunion nationale pour fédérer et briser l'isolement. Il y a eu des mobilisations importantes, mais celles-ci restent isolées.
Aujourd'hui la CGT diffuse des tracts nationaux, départementaux, sur la BAD, mais n'a pas répondu à notre appel. Ils disent aux salariés : manifestez votre

mécontentement. Ce n'est plus suffisant aujourd'hui, la question est de fédérer nos forces. Sur les revendications, on est d'accord. Il y a la question de la CCU et la question des licenciements.
Je me félicite qu'un camarade de la CFTC soit présent aujourd'hui. Il faut donc unir nos forces, mais en direction de quel interlocuteur : le ministère ? Le législateur ? Des financeurs ?
Les conseils généraux nous disent : ce n'est pas notre faute, on ne fait qu'appliquer.
Le ministère a la responsabilité d'avoir agréé la nouvelle convention qui met en difficulté des dizaines ou des centaines de milliers de salariés voire des associations.
Il faut donc un mouvement très fort, mais il faut aussi arriver à construire l'unité dans les départements en trouvant des perspectives d'action soit en direction du ministère, soit en direction des conseils généraux (ça pourrait être l'association des départements de France). Il faut donc profiter de cette réunion pour en décider.

Brigitte LE MEHAUTE, SDAS 22

Bonjour, je suis infirmière dans un service de soins infirmiers à domicile et j'aimerais que dans l'aide à domicile on associe le soin à domicile et les travailleuses des SSIAD que j'essaye de mobiliser à mon niveau là où je travaille et même au niveau du département, les Côtes-d'Armor, où j'essaye de mobiliser aussi les infirmières coordinatrices. Ce n'est pas une tâche très facile, mais ces salariés subissent la même convention.
Merci

Cathy CATOIRE, SDAS 34

Bonjour, je travaille à l'ADMR dans le département de l'Hérault. Nous avons une très grosse association ADMR de 1350 salariés sur 14 sites. Grosses difficultés à rencontrer les salariés. On a de plus une multitude de petites associations indépendantes. Dans le département tout est saucissonné de façon à ce qu'il y ait le moins de représentants des salariés possible. On bataille pour avoir du temps simplement avec les salariés seuls (sans la présence des employeurs). On essaie de négocier. Notre priorité en ce moment, c'est que les temps de déplacement deviennent du temps effectif de travail et non plus le forfait d'une minute par kilomètre parcouru. Au niveau de la grosse association (Pays Héraultais) on nous a proposé de passer à la NAO. Je suis sceptique. Tout cela va prendre du retard et on n'a pas à négocier cela au niveau des NAO parce que c'est un dû. Cela reporte les choses au mois de mai, voire au mois de septembre.
Il est difficile de motiver les salariés, car ils craignent pour leur emploi si on apprend qu'ils sont syndiqués. Je tiens bon, mais ce n'est pas évident. J'aimerais que les salariés entendent qu'on ne peut plus se battre toute seule, car on y perd ses forces et son combat.
Merci

Peggy GUILLEMAND, SDAS 59

Bonjour, je suis déléguée syndicale à l'AMF - APA (aide aux mères de famille, aide aux personnes âgées) de Maubeuge, association de 450 salariés en très grosses difficultés. J'aimerais vous lire le tract qu'on a renvoyé il y a une quinzaine de jours, car il résume bien notre situation.

« Depuis 2010, nous dénonçons un manque de stratégie, de dialogue, de communication, de concertation et de développement, des rétentions d'informations, une défaillance dans le management, une désorganisation des services par une gestion chaotique sans projection sur l'avenir. Bien évidemment, cela ne peut durer, car de tels manquements peuvent mettre en péril nos emplois et la viabilité de notre association. La situation est aujourd'hui préoccupante. Alors, oui, FO continuera à mettre tout en œuvre pour pérenniser nos emplois.

Engagés, dévoués au quotidien, c'est depuis plus de 60 ans que nous, les salariés de l'AMF-APA, avons construit la renommée de notre association. Nous, salariés au service des autres et fiers de notre métier, allons-nous trinquer pour quelques-uns ? Nous ne pourrons accepter que les responsables de cette situation préoccupante restent impunis. Il est trop facile de prendre la poudre d'escampette ou de n'avoir pas alerté les élus en temps voulu sous couvert du droit de réserve. Chacun doit assumer sa responsabilité afin de préserver les emplois.

Que se passe-t-il à l'AMF APA ? Voilà la question qui revient sans cesse lors de vos appels téléphoniques auprès des élus Force Ouvrière qui font suite à de nombreuses rumeurs, car l'AMF APA, forte de près de 450 salariés, attise l'appétit de certains. Cependant, nous devons vous informer que la direction a fait pression sur vos élus sur le fait qu'il ne fallait pas vous alerter du contexte particulièrement difficile pour ne pas paniquer les personnes que nous aidons et qui pourraient partir vers d'autres associations.

Le 2 février 2012, suite à la démission de la quasi-totalité du conseil d'administration, le tribunal de grande instance d'Avesnes-sur-Helpe a désigné un ami administrateur provisoire. Cette décision a permis à l'association de poursuivre son activité. Mais la mission du mandataire judiciaire consiste également à s'assurer que l'association est viable notamment par l'analyse des comptes financiers. Souvenez-vous, déjà en mars 2011 devant nos fortes inquiétudes sur la gestion obscure de l'association, vos élus Force Ouvrière avaient voté un audit comptable. Pour contester notre décision, le président de l'époque, Gérard Clippé, avait assigné en référé le comité d'entreprise en juillet 2011. Peine perdue, le 21 décembre 2011, le tribunal de Lille donné raison au comité d'entreprise. Mais six mois s'étaient écoulés et donc six mois de perdus pour nous les salariés, mais six mois de gagnés pour le conseil d'administration et la direction qui, pendant ce temps-là, continuaient à ne pas prendre de décision ou en prendre d'autres inadmissibles et incompréhensibles.

Le 5 décembre 2011, un autre coup dur est arrivé : le renouvellement de l'agrément qualité ne nous est accordé que pour une année. Pourtant, aux dires de la direction, le dossier déposé en juin 2011 à la direction du travail était en béton. Mais voilà, notre association, pour fonctionner, a l'obligation d'avoir des personnes compétentes, diplômées à tous les niveaux et notamment à sa tête. Et chez nous ce n'est pas le cas. La direction du travail a donc exigé qu'un nombre important d'actions et de procédures soient faites. Certaines le sont aujourd'hui, d'autres sont réalisées par

saupoudrage, d'autres ne le seront pas, faute de moyens financiers nous dit-on.
Alors, oui, aujourd'hui nous sommes inquiètes sur l'avenir, car les comptes financiers et le bilan 2011, que nous, Force Ouvrière, avons exigé d'avoir le 27 juillet dernier ne sont pas bons loin s'en faut. C'est la raison pour laquelle, faute d'interlocuteurs, vos élus Force Ouvrière ont décidé de prendre rendez-vous avec le sous-préfet et des élus politiques. Parallèlement, nous, les élus Force Ouvrière, devant ce manque d'information et de transparence, nous avons interpellé le mandataire judiciaire afin d'obtenir plus d'éléments sur la situation actuelle de l'association. Il nous a été répondu qu'à ce jour, des travaux extrêmement importants ont été engagés à plusieurs niveaux : diagnostic et analyse ainsi que des réunions organisées avec des financeurs (conseil général), des élus locaux et la sous-préfecture d'Avesnes-sur-Helpe. L'ensemble de ces travaux devait être finalisé dès l'automne prochain et devrait permettre de déterminer clairement le devenir de l'association.
Depuis six mois, lors de chaque comité d'entreprise, les élus FO interpellent la direction sur la viabilité de notre association et sur la survie de nos emplois. À chaque fois la réponse est la même : l'association est viable, mais des décisions devront être prises. Quelles décisions ? Réponse : mais je ne peux rien dire pour le moment, il faut attendre. »
Donc ce tract montre bien le manque de qualification au niveau de notre direction. On exige des diplômes pour les AVS, mais notre directrice n'en a pas. Elle se retrouve directrice de notre association avec un CAP de comptabilité. Je ne pense pas que l'ARS nous donne des fonds d'urgence au vu de la mauvaise gestion et des 100 000 € dépensés par l'association aux prud'hommes en quatre ans. Ils veulent dénoncer le peu d'avantages qu'on avait par rapport aux kilomètres du service de soins, des travailleuses familiales. Au point de vue de la mobilisation, on a fait des tracts, on a manifesté, on a créé un blog (fo-amfapa.org)

Bernard KALONDA secrétaire du SDAS de Seine-et-Marne

Bonjour, je vous apporte les salutations amicales et syndicalistes de tous les adhérents de l'action sociale de Seine-et-Marne. Au cours de l'assemblée générale du 25 juin dernier, en présence de Pascal Corbex et du secrétaire général de l'UD 77, j'ai été élu nouveau secrétaire du SDAS. Dans mon département il y a beaucoup de problèmes ou de contentieux aux prud'hommes concernant les aides à domicile. Un exemple à propos d'un contrat de travail. Une association emploie un salarié du secteur aide à domicile. Mais le patron de l'aide à domicile est la personne chez qui elle travaille. En cas de licenciement, l'ADMR dit qu'elle n'est pas responsable. Il faut trouver une solution à cet état de fait. On a un salarié embauché avec un contrat de travail par une association et celle-ci décline ses responsabilités vis-à-vis du lien de subordination. En cas de licenciement, on a beaucoup de ces litiges aux prud'hommes.
Il y a trois jours, une femme vient me voir à l'union locale de Meaux en me disant : mon patron vient de décéder. Je suis à mon compte et ses héritiers ne veulent pas me payer, car les dossiers sont encore chez le notaire. En cas de succession pour une entreprise, il y a l'assurance garantie des salaires (AGS). Mais il n'y en a pas dans l'aide à domicile. Qui va donc payer le salaire de cette pauvre dame ? C'est un problème difficile. On a beaucoup parlé aujourd'hui du problème du financement des associations. Les salariés ne peuvent pas régler ce problème. Il faut donc une loi qui protège ces associations. En tant que syndicalistes, il faut nous battre pour défendre ce secteur.
Merci

Pascal CORBEX

Merci Bernard, tu pourras discuter avec les camarades de ce que sont les mandataires. Le contrat de travail est avec la personne chez qui tu travailles et non avec l'association. C'est une des plaies du secteur, on le sait. Les camarades ont rappelé aussi comment le CESU a ajouté une plaie supplémentaire.
On le rappelait hier aux employeurs, il y a des choix qui relèvent de choix de société. On peut nous faire les plus beaux discours sur la dépendance. On avait trouvé un modèle après la guerre qui s'appelle la sécurité sociale. On avait choisi collectivement de cotiser de façon à ce que chacun puisse être aidé dans les moments difficiles de la vie.
Aujourd'hui, un des éléments fondamentaux de cette situation, au-delà du contexte économique et financier qui vient prétendument s'imposer et que nous contestons, la volonté, c'est de casser le financement collectif de la Sécu. On nous explique qu'il faut continuer à exonérer les employeurs pour leur permettre de survivre. On a rappelé aux employeurs qu'ils scient la branche sur laquelle ils sont assis.
Nous avons demandé une chose simple : augmenter les salaires, arrêter les exonérations. Quand on renvoie tout au fait que chacun devrait financer sa propre dépendance, demain, sous des formes assurancielles lucratives. Nous, en résistant, en disant ce n'est pas possible, on est attaché au modèle que nous avons construit, un modèle républicain, social. On demande que le financement soit assuré pour permettre une prise en charge de qualité à laquelle chacun a droit.
Ce sont des fondamentaux que nous portons partout où nous allons surtout auprès des employeurs et du ministre que nous irons voir. Les moyens existent, de former et qualifier même les personnels de direction des associations. L'argent est là, il faut juste prendre là où il est. On a donné des milliards pour couvrir des banques et leurs actionnaires ; en gros ils ont perdu au loto, mais ils ont quand même réclamé les gains. Redemandons à l'État qu'il soit porteur nationalement des questions qui touchent à l'intérêt national et donc notre secteur en particulier.
C'est la dynamique sur laquelle on doit être lors de cette journée de résistance qui s'appuie sur des mouvements qui ont tenu, qui ont gagné, qui ont obtenu le paiement des déplacements... Pour répondre à la camarade qui disait que c'est compliqué, il y a des départements où des choses ont été obtenues. Nous préparons la mobilisation nationale dans un contexte où les salariés sont en résistance de différentes façons. Le droit syndical dans ce secteur est au niveau de l'âge de pierre. Nos employeurs qui veulent une place équivalente au Medef, nous expliquent aujourd'hui que nos droits syndicaux sont trop importants et coûtent de l'argent. Ils ont le mot « dialogue social » à la bouche, mais ils cherchent en permanence à baisser nos droits. La résistance, aujourd'hui, consiste à défendre nos droits, en gagner de nouveau.
Il est inacceptable de ne pas toucher un salaire suffisant, que les salariés soient obligés de payer pour aller travailler.
Certains veulent nous imposer dans tout le secteur une convention collective unique qui regrouperait la 51, la 66, l'aide à domicile et j'en passe. Les employeurs ont leur part de responsabilité. Ils cèdent en permanence au diktat financier. Ce que nous faisons est l'expression de la résistance, c'est un point d'appui. Dans la résolution, il faudra le rappeler pour peser à la fois en direction des départements, des décideurs et en direction du ministère parce que les responsabilités politiques sont là. Les choix qu'ils ont faits de nous imposer la règle d'or fera que demain l'expression de l'indépendance syndicale et des revendications des salariés sera corsetée. C'est tout cela qu'il faudra exprimer le 15 octobre. On verra si l'unité syndicale se construit sur un mouvement national. Il faudra amener les autres organisations à nous suivre dans le contexte qu'on connaît où le droit syndical dans l'aide à domicile est réduit. Quand on est syndiqué dans ce secteur, on est en danger. Cette journée, la fédération l'a voulue et la finance. On est sur une mécanique aujourd'hui où on devrait se payer le

droit syndical alors que les employeurs prennent sur les fonds des associations.
Donc on veut s'appuyer sur les mouvements existants pour résister, pour s'adresser aux politiques à tous les niveaux, pour leur dire qu'il y a un choix de société : oui, la protection sociale coûte cher et bien il faut la payer au niveau des besoins de chacun.

Séverine FALCETTA, Déléguée syndicale ADAPAH Longwy SDAS 54

Bonjour, je voulais en particulier parler des problèmes de trajet concernant les aides à domicile. Aujourd'hui on tente de nous supprimer, à l'aide d'un téléphone qui s'appelle [...], nos inter-vacations qui, jusqu'à maintenant, n'avaient pas changé.
On a un nouveau système de pointage avec badge. Le responsable de secteur nous envoie nos plannings sur nos portables. On nous a dit : vous vouliez un téléphone pour pouvoir contacter vos responsables de secteur, vos collègues. On a voulu nous faire croire qu'on n'allait plus utiliser nos téléphones personnels. Mais ce téléphone qui nous permet de pointer contient une application qui s'appelle Mappy et qui calcule le temps « réel » de vacations. Ils nous disent qu'ils appliquent la convention collective, or c'est faux. La CC dit bien « temps réels » et non pas « estimation du temps de trajet ». C'est donc le système qu'on nous a sorti sur Longwy. À Nancy il y a un autre système. On informe les collègues en leur disant : attention vous êtes en train de vous faire rouler. Par exemple au mois d'août on a perdu 10 heures de temps de trajet sur notre bulletin de salaire. Cette application calcule aussi les kilomètres mais ne sait pas que lorsqu'il y a des travaux dans la ville on est obligé de faire des détours et au lieu de mettre 10 ou 15 minutes pour aller quelque part on met 20mn.
D'autre part, puisqu'on reçoit nos plannings sur notre téléphone, on nous dit qu'on n'a plus besoin de l'heure d'organisation, on va s'en servir pour faire des réunions d'équipe.

Géraldine BOUCHERON (bis)

Je voudrais dire qu'il faut faire le forcing sur nos employeurs. Je voudrais dire à tout le monde qu'on a une force. Notre force doit partir de nous, d'en bas. On n'est plus des bonnes mémères. C'est ce que je n'arrête pas de dire aux aides à domicile. Ils comptent sur la fibre sociale qu'on a. Ils nous font tout passer en disant : c'est pour les gens. Et on nous oublie. Moi je dis que notre métier est un vrai métier, qu'on a besoin d'être reconnu. On a une force énorme. Si jamais on s'arrête de travailler, cela posera des problèmes à beaucoup de gens. Il faut que, dans les syndicats, ça parte de la base, car nos représentants ne peuvent pas tout faire. Si ça part de la base et que ça monte, ils seront beaucoup mieux entendus.

Fatima BESSA, Déléguée Syndicale à l'AMSAV du 18e Paris

On a un sacré problème : à partir du 1er octobre, on passe en télégestion. En fait, quand on arrive chez la personne âgée, on prend son téléphone et on fait un code. Quand on repart, on refait le code. Mais la plupart des personnes âgées ne veulent pas qu'on touche à leur téléphone et disent que le patron n'a qu'à nous payer un abonnement.
Alors comment faire, par exemple quand la personne âgée n'a pas de téléphone ? Et les usagers n'ont pas été prévenus.

Nathalie Michel, Déléguée Syndicale à l'ADAPAH Nancy

Après avoir, dans le cadre d'une commission de modulation, épluché 650 plannings de juillet, je me suis aperçue que les temps de repos hebdomadaires, les temps de pause, les temps de travail effectif n'étaient pas réglés. J'ai alerté l'inspection du travail qui m'a avoué, à demi-mot, qu'elle avait laissé tomber parce que l'ADAPAH de Nancy a de graves problèmes depuis quelque temps. Mais elle m'a promis qu'ils viendraient faire une intervention. Je lui ai proposé mon aide. J'ai vu que des salariés pouvaient travailler 12 ou 13 jours sans repos. Certains salariés ont pu travailler durant 11 heures sans compter les temps de trajet. Des salariés qui commencent à 6 heures du matin et peuvent finir à des 21 h 30. En plus, on a deux à trois licenciements pour inaptitude par mois.
Par rapport au temps de trajet, on avait aussi la télégestion avec un numéro vert, ce qui n'a pas d'incidence sur les factures des personnes. Notre directrice vient de faire l'acquisition de sympathiques Smartphones et maintenant on pointe avec des logos installés chez les personnes âgées. Alors, on n'a pas Mappy, mais on n'est pas encore payées des temps de trajet. Comme les uns copient les mauvaises idées des autres, la directrice prétend qu'elle veut faire l'acquisition d'une application.
Chez nous on travaille avec la CFTC parce que c'est mieux à deux. Ça me fait mal au cœur de voir des salariés licenciés pour inaptitude, parce qu'on a beaucoup de temps partiels, de mères célibataires et même si on leur fait part de leurs droits, elles ont peur. Certains salariés sont censés travailler 151 heures et en fait travaillent jusqu'à 180 heures. Je ne sais pas comment ils tiennent. Ils sont complètement épuisés. Il y a beaucoup d'accidents de trajet. Merci

Elisabeth RAULT, Auxiliaire de vie sociale ADMR Châteaugiron SDAS 35

Bonjour, je suis accompagnée d'une collègue de Fougères et on a l'intention de repartir ce soir avec une décision. Pour l'instant, ça commence à bouger. 25 associations sur 55. Nous on a commencé à faire grève. Le téléphone va bien marcher jusqu'à la fin de la semaine parce que tout le monde en a marre. Ce dont j'ai peur, c'est que si on ne fait pas quelque chose il y aura beaucoup de démissions. On doit être prête pour des mobilisations nationales, une grève, suivie ou précédée d'une conférence de presse nationale. Il faut que cela se fasse très rapidement, avant la fin de l'année. Pour l'instant on nous met des bâtons dans les roues. L'ADMR et la CFDT nous empêchent d'envoyer des courriers. Il faut donc qu'on reparte avec un tract ce soir.

Nicole VANESSE, ADMR de l'Aube

Dans le presto Nº 84, on parlait de notre département. Il y a un petit peu plus d'un an et demi, on nous annonçait 230 licenciements sur 700 personnes. Nous nous sommes tous battus. Nous avons fait irruption au conseil général avec une pancarte FO. Nous avons attendu le président du conseil général. Nous étions en grève devant la préfecture.
Aujourd'hui, tout le conseil d'administration fédéral ADMR est renouvelé. Les anciens responsables ont démissionné. On a eu un administrateur provisoire nommé par le conseil général. Il est resté neuf mois et a licencié notre ancienne directrice qui emmène l'ADMR de l'Aube aux prud'hommes la semaine prochaine. Depuis 15 jours on a un nouveau directeur.
L'année dernière, à la mi-décembre, notre représentante syndicale a négocié sur les kilomètres. Nous avons perdu peut-être pas autant que vous tous. Nous avons 1 heure de travail payée pour 60 km.
En plus au mois de juillet, il y a eu une procédure judiciaire qui a coûté 1 million d'euros. Elle n'aurait jamais dû avoir lieu. En conséquence, il y a eu des licenciements en juin, en octobre et le reste en décembre.

Dominique VANNSON, SDAS 57

Je veux juste intervenir, parce que la Fédé m'a interpellée sur une grosse association qui s'appelle l'AMAPA. Elle est en redressement judiciaire. Elle a 2400 salariés, 7 millions de déficits. Il y a sept ans ils avaient 3 millions de bénéfices.
On n'a pas de section syndicale, car tout allait bien et on n'arrivait pas à syndiquer les salariés. La CGT et la CFDT n'ont pas de revendication parce qu'ils ont signé des accords inférieurs au Code du travail, que nous avons dû dénoncer aux prud'hommes. Suite à notre invention, certaines structures ont été fermées : il y avait une situation de travail dissimulé. Il y a aussi le député, le Dr Jacquat, qui va être jugé pour abus de biens sociaux dans cette association. Alors, je reconnais qu'ils ont des difficultés financières, mais le financement, ils vont le chercher où ils veulent, moi j'en ai rien à faire. Si on a bien intégré ça et si on est vraiment persuadé que de l'argent il y en a, on a une bonne partie des solutions. C'est un choix de société comme l'a dit Pascal.
Ce que je n'ai pas avalé, dans mon parcours syndical, ça a été l'année 2005, l'année du « camarade » Borloo. Je ne suis pas sûr que tous les salariés du secteur ont en mémoire que ça a été un véritable hold-up sous couvert d'actions communautaires, associatives, etc.
Auparavant on avait des budgets pour l'aide à la personne. Avec le CESU, on détourne une partie des fonds publics pour financer des aides qui n'ont plus rien à voir avec ce qu'elles étaient à l'origine. Il se trouve que j'habite dans un ghetto de riches. Je vois passer tous les jours des camionnettes, les travailleurs qui vont dans les châteaux qui m'entourent. Avec nos impôts, puisque c'est déductible, on paye des concierges, les gouvernantes, les jardiniers, l'entretien des piscines, les cuisiniers, le petit bricolage, le soutien scolaire,... Alors, avec le CESU, au lieu de financer l'aide aux personnes âgées, aux familles en difficulté, on finance tous ces gens-là. Si vous avez des difficultés en informatique, comme moi, on achète des heures à la FNAC

qu'on paye avec le CESU. Cela représente un hold-up qui porte sur des sommes phénoménales, de l'ordre de 4 à 5 millions d'euros qui s'envolent tous les ans du budget de l'État au lieu de financer l'aide à domicile.
Aujourd'hui, le 18 septembre, a lieu la biennale des antiquaires. J'ai appris qu'il y a 8000 objets, ils sont très beaux, mis en vente pour une valeur de 50 milliards de dollars. Même les antiquaires sont surpris. C'est gardé par l'armée, la gendarmerie, et tout est quasiment vendu. Alors quand on obtient deux centimes tous les trois ans sur la valeur du point, il faut bien garder en tête ce qu'est la réalité de notre économie. Il n'y a pas de crise, de récession. Il y a de l'argent : où va-t-il ? Il ne peut plus aller que sur le marché de l'art, car les spéculateurs ne savent plus quoi faire de leur fric. Et nous, avec la règle d'or, on va continuer à les rembourser pour qu'ils puissent aller à la biennale de Paris !
Alors, syndicalement, on est d'accord sur le constat, on sait qu'il y a de l'argent, que fait-on pour se mettre en ordre de marche et pour faire quoi ? Merci.

Sylvie MAJNA SDAS 82

Bonjour, j'interviens parce que j'accompagne Josette pour les négociations de la BAD. Je suis dans une association qui concentre ce qui se fait de pire dans le secteur : mauvaise gestion, CA incompétent. Il s'agit du SMAD 82 mis en redressement judiciaire depuis le 1er juillet. En 2011, le déficit était de 6 à 7 %. En août 2011, licenciement de 13 personnels administratifs, dont cinq responsables de secteur. Aujourd'hui les responsables de secteur ont 80 salariés en charge et donc 500 familles. Cela veut dire qu'il n'y a plus de visites dans les familles, plus de contacts avec les salariés et qu'on travaille dans l'urgence. Au premier semestre 2012 on a eu une baisse d'activité de 13 %, c'est-à-dire environ 40 000 heures en moins, donc le double en fin d'année. Mais on a reçu une lettre d'information disant que c'est la fin de la mise en redressement judiciaire de l'association donc tout va bien. Visiblement tout cela n'interpelle pas notre direction ni le CA. Cependant depuis quelques mois la directrice mène une enquête savoir pourquoi il y a une baisse d'activité. Elle cherche encore.

Parallèlement, j'ai appris que la référante PA-PH (du conseil général) a conseillé à une personne, qui aurait dû rentrer en APA-GIR4, mais à qui cela a été refusé, de faire appel à une entreprise de nettoyage. Elle lui a dit qu'elle pourrait faire appel à leurs services une fois par trimestre pour 21 euros de l'heure alors qu'ils ont du matériel très performant. Et comme elle n'a pas perdu son autonomie, elle était capable d'entretenir sa maison entre chaque grand nettoyage.

Je pense que, clairement, le conseil général est sur cette position. Ils n'ont plus les moyens de faire appel aux aides à domicile mais ils ont les moyens d'améliorer la rue et leurs bâtiments fastueux.
Que va devenir l'aide à domicile ? Je ne sais pas trop. Que va devenir l'association ? Je sais encore moins. On saura peut-être dans six mois ou l'été prochain. Nous craignons que l'aide à domicile devienne juste un service d'AVS pour les personnes les plus dépendantes. Tout le reste allant aux services lucratifs.

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - Tél. : 01 40 52 85 80 - Fax : 01 40 52 85 79 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr

Réunion Nationale Des Délégués de l'Aide à Domicile
Déclaration du 18 Septembre 2012

Réunis le 18 septembre à Paris, à l'initiative de FORCE OUVRIERE, en présence de la CFTC, les délégués des salariés des associations d'Aide à Domicile déclarent :

- depuis de nombreuses années, les salariés de l'Aide à Domicile sont maltraités : horaires décalés, journées morcelées, pénibilité accrue, temps partiels imposés, salaires misérables…

- la mise en place de la Convention Collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile (BAASSD), loin d'améliorer les conditions de travail, fait disparaître une partie de nos droits, remet en cause nos maigres acquis et dégrade nos conditions de travail ainsi que notre pouvoir d'achat :
  - Non-paiement de tous les frais professionnels : les trajets effectués pour se conformer aux directives de l'employeur dans le cadre des plannings ne sont pas tous remboursés ; pire : les kilomètres autrefois remboursés dans la CC ADMR ne sont plus pris en charge qu'à hauteur de 60 %,
  - Augmentation de l'amplitude de travail journalière, du nombre de coupures et de leur durée,
  - Diminution des congés d'ancienneté et des congés « enfant malade »,
  - Instauration du travail de nuit, obligatoire et sans contrepartie suffisante,
  - Dégradation des régimes de Prévoyance qui existaient.

- L'incompétence constatée de certains dirigeants d'associations ne doit pas occulter le problème principal : **le financement du secteur n'est pas à la hauteur des besoins**. En conséquence, les associations licencient : 20 000 emplois en moins en 2010 et 2011, et combien finalement en 2012 ?

Nous revendiquons :

- ✓ **L'augmentation de la valeur du point et des salaires**
- ✓ **La prise en charge de tous les frais professionnels**
- ✓ **Le paiement de tous les temps de travail et de réelles contreparties à toutes les contraintes liées à l'organisation du travail**

Nous exigeons le financement des interventions à hauteur des besoins et l'arrêt de tous les licenciements.

Face à l'urgence de la situation, les Délégués décident de poursuivre les mobilisations en direction des élus locaux. Ils demandent que le Ministère reçoive sans attendre la FNAS FO et réponde à nos revendications. Ils mandatent la FNAS FO pour préparer les conditions de la grève dans l'unité si nous ne sommes pas entendus.

Adoptée à l'unanimité

Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière
7, Passage Tenaille - 75014 PARIS - Tél. : 01 40 52 85 80 - Fax : 01 40 52 85 79 - Courriel : lafnas@fnasfo.fr

Madame Marisol Touraine
Ministre des Affaires Sociales et de la Santé

Ministère des Affaires sociales et de la Santé
14, avenue Duquesne
75350 PARIS 07 SP

Paris, le 25 septembre 2012

Objet : Demande de rendez-vous au sujet du manque de moyens financiers alloués au secteur de l'Aide à Domicile et des conséquences qui en découlent

Madame la Ministre des Affaires Sociales et de la Santé,

La Fédération Nationale de l'Action Sociale FORCE OUVRIERE a réuni à Paris le 18 septembre 2012, en présence de la CFTC, plus d'une cinquantaine de délégués d'établissements de l'Aide à Domicile, venus de toute la France. Cette nouvelle mobilisation fait suite à celles que nous avons initiées et/ou soutenues avec les salariés afin d'exiger le maintien de tous leurs droits antérieurs, dont ceux portant sur les trajets professionnels, et d'éviter les fermetures d'établissements.

Depuis de nombreuses années, les 220 000 salariés de l'Aide à Domicile sont maltraités : horaires décalés, journées morcelées, pénibilité accrue, temps partiels imposés, salaires misérables…

Nous avions déjà alertés le ministère en 2011 sur ces différents sujets. Nous avions été reçus par le cabinet de votre prédécesseur le 7 juillet de cette même année, mais sans résultats tangibles pour les salariés.

Au contraire, s'en est suivie la mise en place de la Convention Collective de la Branche de l'Aide, de l'Accompagnement, des Soins et des Services à Domicile (BAASSD), que nous n'avons pas signée, avec la CFE-CGC, la CFTC et la CGT. Celle-ci, loin d'améliorer les conditions de travail des salariés, fait disparaître une partie de leurs droits, remet en cause leurs maigres acquis et dégrade leurs conditions de travail ainsi que leur pouvoir d'achat par le non-paiement de tous les frais professionnels : les trajets effectués pour se conformer aux directives de l'employeur dans le cadre des plannings ne sont pas tous remboursés. Pire, les kilomètres autrefois remboursés dans la Convention Collective de l'Aide à Domicile en Milieu Rural ne sont plus pris en charge qu'à hauteur de 60 %.

Les salariés subissent aussi l'augmentation de l'amplitude de travail journalière, du nombre de coupures et de leur durée ; la diminution des congés d'ancienneté et des congés « enfant malade » ; l' instauration du travail de nuit obligatoire et sans contrepartie suffisante et la dégradation des régimes de Prévoyance qui existaient.

L'incompétence constatée de certains dirigeants d'associations ne doit pas occulter le problème principal : le financement du secteur n'est pas à la hauteur des besoins. En conséquence, les associations licencient : 20 000 emplois en moins en 2010 et 2011, et combien finalement en 2012 ?

Face à l'urgence de cette situation qui n'a que trop duré, nous exigeons avec les salariés, le financement des interventions à hauteur des besoins et l'arrêt de tous les licenciements ; nous revendiquons aussi l'augmentation de la valeur du point et des salaires, la prise en charge de tous les frais professionnels, le paiement de tous les temps de travail et de réelles contreparties à toutes les contraintes liées à l'organisation du travail.

Aujourd'hui, il apparait particulièrement grave que des salariés d'un secteur privé non lucratif exerçant des missions de Services Publics et concourant à la cohésion sociale soient traités de cette façon. Et vous savez que ce n'est pas le seul secteur du social concerné par de telles difficultés.

Dans l'attente d'un rendez-vous, pour discuter avec vous de la façon dont vous comptez répondre aux légitimes attentes des salariés de l'Aide à Domicile, notre Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière vous adresse ses respectueuses salutations.

Pascal CORBEX

Secrétaire général de la FNAS F-O

CGT - FORCE OUVRIÈRE
Le Secrétaire Général
7, Passage Tenaille
75014 PARIS
Tél. 01 40 52 85 80
Fax 01 40 52 85 79
Fédération Nationale de l'Action Sociale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère délégué chargé des Personnes âgées et de l'Autonomie

Le Chef de Cabinet

Paris, le - 7 DEC. 2012

N/Réf. : CAB/MD/jv/ Mercure n° A 12-25625

Monsieur le Secrétaire Général,

Madame Marisol TOURAINE, Ministre des Affaires Sociales et de la Santé, a fait part à Madame Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée chargée des Personnes âgées et de l'Autonomie, de votre demande d'audience pour évoquer les difficultés rencontrées dans le secteur de l'aide à domicile.

Madame la ministre en a pris connaissance avec la plus grande attention. Toutefois, les contraintes de son emploi du temps ne lui permettent pas de vous rencontrer, ce qu'elle regrette.

Aussi a-t-elle demandé à Madame Virginie HOAREAU et à Monsieur Jean-Louis GRELIER, Conseillers à son Cabinet, de bien vouloir vous recevoir.

Je vous invite à prendre l'attache du secrétariat de Monsieur GRELIER, au 01.40.56.63.43, afin de fixer la date et les modalités de cet entretien.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Bertrand DUBOIS

Monsieur Pascal CORBEX
Secrétaire Général
Fédération Nationale
de l'Action Sociale Force Ouvrière
7 passage Tenaille
75014 PARIS

14, Avenue Duquesne - 75350 Paris 07 SP - Tél : 01.40.56.60.00

AUDIENCE AU MINISTERE
MERCREDI 9 JANVIER 2013

La délégation de la Fédération Nationale de l'Action Sociale Force Ouvrière composée de Pascal CORBEX, Sylvie MAJNA, Josette RAGOT et Élisabeth RAULT ont été reçus par Virginie HOAREAU et Jean-Louis GRELIER, conseillers de Michèle DELAUNAY, ministre déléguée aux personnes âgées.

Jean-Louis GRELIER s'excuse du temps écoulé entre la demande de rendez-vous du 18 septembre 2012 et le rendez-vous accordé ce jour.

La délégation fédérale leur rappelle les raisons de notre demande d'audience :

- L'application de la CC BAASSD a entraîné la diminution des remboursements des indemnités kilométriques pour les salariés du réseau ADMR (perte annuelle de l'équivalent d'un mois de salaire).
- Au 1er janvier 2013, 17 niveaux de la grille de rémunération sont immergés sous le SMIC.
- Perte de 10000 emplois par an depuis 3 ans.
- Absence de remboursement intégral par l'employeur des frais engagés par le salarié pour exercer sa profession.
- Manque de reconnaissance des salariés de la branche.

Concernant les négociations de branche, la délégation fédérale constate que le manque de financements des pouvoirs publics ne permet pas d'aboutir à des avancées significatives pour les salariés. La valeur du point est bloquée depuis 2009 et les indemnités kilométriques depuis 2008.

Nous sommes venus chercher des réponses : vers quoi allons-nous ? Quels seront les moyens donnés au secteur ? Aurons-nous les moyens de négocier librement pour améliorer les conditions d'exercice de notre métier et le service rendu ?

Virginie HOAREAU reconnaît que le fonds de restructuration a pour vocation de préserver ce qui existe. En 2013, le Ministère sera plus attentif. Il reverra ses critères d'attributions pour une répartition plus efficace.

Madame HOAREAU évoque les expérimentations mises en place dans certains départements afin d'élaborer un nouveau mode de tarification de l'APA à domicile. Ce travail est actuellement mené conjointement par l'État et l'ADF (Assemblée des Départements de France).

En mars, un groupe de réflexion étudiera les possibilités de rendre nos métiers attractifs.

Sur les avenants signés en 2012, l'arbitrage est en cours et une CNA (Commission Nationale d'Agrément) se tiendra la première quinzaine de février.
Jean-Louis GRELIER reconnaît les bienfaits pour l'aide à domicile de la mise en

place en 2002 de l'APA mais constate que le financement « tarif horaire de l'APA » est à bout de souffle et qu'il faut le faire évoluer. Il évoque le renforcement de l'aide pour les GIR 1 et 2, l'amélioration de la qualité des prestations par la formation professionnelle.

La délégation fédérale réagit en dénonçant le décalage entre le discours politique et les besoins des salariés sur le terrain. La loi sur la dépendance ne répondra pas aux attentes des salariés. Elle se concentrera juste sur le devenir des personnes en perte d'autonomie.

La délégation fédérale rappelle que l'État est aussi responsable en sa qualité d'arbitre, des mauvaises conditions de travail et de rémunération des salariés de la branche de l'aide à domicile.

Madame HOAREAU répond que la marge de manœuvre de l'État est limitée depuis les lois sur la décentralisation. Elle pense que l'objectif CPOM (Contrat Pluriannuel d'Objectif et de Moyen) est une solution aux problèmes financiers, et de gestion du personnel que connaissent les associations d'aide à domicile.

La délégation fédérale est extrêmement déçue de cette rencontre. Aucune réponse n'est apportée sur les points précis qui ont motivé notre demande. Le gouvernement a changé, mais le discours reste le même : « C'est la crise ! »
Et les salariés de l'aide à domicile devraient continuer à la payer ?
C'est bien l'état qui doit rester garant de l'égalité des droits sur tout le territoire : les personnes qui ont besoin d'être accompagnées doivent pouvoir faire appel partout à des salariés formés, rémunérés à la hauteur du travail social assumé, et à des structures employeurs qui garantissent la qualité du service rendu.

BULLETIN D'ADHÉSION

Nom :

Prénom :

Adresse :

Courriel :

Profession :

Association :

Coordonnée du Syndicat :

LES POLITIQUES DE RIGUEUR MENACENT LE SECTEUR SOCIAL ET MÉDICO-SOCIAL

Ce n'est plus un secteur social et médico-social garant des valeurs d'égalité républicaine !

L'AUSTÉRITÉ, C'EST :

MOINS DE MOYENS FINANCIERS, MOINS DE SALAIRES,
DES ATTAQUES INCESSANTES CONTRE NOS DROITS COLLECTIFS,
DES RESTRUCTURATIONS,
L'INÉGALITÉ D'ACCÈS AUX DROITS POUR LES USAGERS DU SECTEUR.

Les différents ministères concernés doivent renoncer à cette politique et répondre aux revendications !

POUR la défense du secteur social et médico-social privé à but non lucratif par l'obtention de moyens à hauteur des besoin,

POUR l'augmentation immédiate des salaires,

POUR le retour à la sécurité sociale de 1945,

POUR le maintien et l'amélioration des conventions collectives et des accords nationaux,

POUR le maintien de tous les emplois,

POUR la défense des retraites par répartition,

Force Ouvrière prépare le rapport de force.

RASSEMBLEMENT NATIONAL

De Force Ouvrière

Jeudi 24 janvier 2013
après-midi

Fédération Nationale FO de l'Action Sociale

La Halle Freyssinet
55 Bd. Vincent Auriol - 75013 PARIS - Métro Chevaleret